



Ontario Catholic School
Trustees' Association

« RESPECTER LA DIFFÉRENCE »

RESSOURCE POUR LES ÉCOLES CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

**Au sujet de l'établissement et de l'animation d'activités et d'organisations visant à
promouvoir l'équité et le respect pour tous les élèves**

Le 25 janvier 2012

Table des matières

Aperçu	1
Le contexte de l'Évangile : contre l'intimidation.....	2
Derrière les inquiétudes actuelles en matière d'équité, de diversité et d'anti-intimidation	4
L'élaboration de politiques d'équité et d'éducation inclusive pour l'éducation catholique	4
Respecter la différence : ce que signifie « la différence »	5
Diverses formes d'intimidation	6
L'enseignement de l'Église catholique sur la sexualité	8
La foi catholique rejette l'injustice et défend la dignité humaine	8
L'Église catholique et la morale	9
L'Église catholique et la sexualité	9
Lignes directrices administratives pour les activités anti-intimidation et pour les groupes « Respecter la différence » dans les écoles catholiques	10
Objectifs.....	10
Stratégies administratives	11
Procédures générales pour les groupes ou les activités « Respecter la différence » dans les écoles.....	11
Procédures administratives pour les groupes ou les activités « Respecter la différence » dans les écoles catholiques.....	11
Lignes directrices pour les groupes « Respecter la différence »	13

« RESPECTER LA DIFFÉRENCE »

RESSOURCE POUR LES ÉCOLES CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Au sujet de l'établissement et l'animation d'activités et d'organisations visant à promouvoir l'équité et le respect pour tous les élèves

Aperçu

L'école catholique n'a d'autre but que de créer un environnement positif, empreint d'amour et cohérent avec l'enseignement catholique. Les activités et le leadership étudiants peuvent y contribuer de manière importante (en tenant compte des mises en garde formulées ici quant aux sujets qui conviennent ou non pour des groupes de discussion).

La religion catholique respecte tout le monde. Les personnes qui ont une attirance homosexuelle ou des problèmes d'identité de genre sont traitées avec tact, respect et compassion. La foi catholique est favorable à ce qu'on donne aux élèves l'occasion de faire preuve de leadership en s'attaquant aux problèmes sociaux qui se posent à l'école. Il convient tout à fait que des élèves prennent l'initiative de cerner les besoins et de lancer des projets pour répondre aux problèmes qui affectent l'ensemble de la communauté scolaire, en accord avec la foi dont s'inspire l'école catholique.

Le présent document offre d'abord un aperçu du thème principal avant de formuler des suggestions pratiques et des directives administratives pour la mise sur pied, dans les écoles catholiques, d'organisations et d'activités « Respecter la différence » qu'animeront les élèves. La création de cette ressource entend donner suite aux politiques d'équité et d'éducation inclusive des conseils scolaires ainsi qu'aux récentes initiatives législatives portant sur l'intimidation (en cours d'élaboration au moment de rédiger ces lignes¹). Les groupes formés pour assurer sollicitude et sécurité aux élèves aux prises avec des problèmes d'identité de genre ou d'attirance homosexuelle recevront l'appui de l'administration scolaire².

Pour veiller à ce que tous les membres de la communauté scolaire catholique coopèrent dans un climat de sécurité et de respect de la dignité les uns des autres, sans égard à la race, à la couleur, à l'ascendance, au pays d'origine, à la citoyenneté, à l'origine ethnique, au handicap, aux croyances (religieuses ou autres), au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'âge, au statut familial ou conjugal, les conseils scolaires catholiques adopteront des lignes directrices, des stratégies et des politiques administratives visant à promouvoir le respect des droits humains, à soutenir la diversité, à combattre la discrimination et à respecter les convictions religieuses et l'accommodement religieux dans les organisations et les activités animées par les élèves³.

¹ Projet de loi 13, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation en ce qui a trait à l'intimidation et à d'autres questions*, déposée en première lecture le 30 novembre 2011.

² Des groupes seront mis sur pied pour s'occuper en toute sécurité des élèves qui ont des problèmes d'identité de genre ou d'attirance homosexuelle mais les clubs GSA, en tant que tels, ne sont pas acceptables dans les écoles catholiques pour la raison suivante: les programmes conçus à l'extérieur (tels les GSA) ne satisfont pas à tous les objectifs et à tous les critères de procédure administrative des groupes « Respecter la différence » (tels que décrits dans le présent document).

³ Voir le *Code des droits de la personne* de l'Ontario et la Note Politique/Programme (NPP) n°119 (p. 4).

Le contexte de l'Évangile : contre l'intimidation

Au sein de notre culture et à notre époque, le problème de l'intimidation sous ses différentes formes est devenu une préoccupation de plus en plus importante pour les parents, les enseignants et pour tous ceux et celles qui collaborent à l'éducation des jeunes. Des élèves sont tyrannisés, ostracisés, agressés et ils ont besoin d'aide. Ce phénomène inquiète les élèves, ceux qui en sont victimes aussi bien que ceux qui voient qu'on s'en prend à leurs confrères et consœurs. Il inquiète aussi les parents, les enseignants et tous les membres de la communauté scolaire.

La communauté scolaire catholique, comme toutes les communautés scolaires, a le devoir d'assurer à tous les élèves un environnement sécuritaire, en s'efforçant avec vigilance et avec constance d'éradiquer toutes les formes d'intimidation et d'accorder une attention pastorale personnelle à tout individu dont la dignité d'enfant de Dieu aurait été attaquée par des gestes d'intimidation. L'école catholique doit continuer d'être une communauté sécuritaire et inclusive pour tous les jeunes qui lui sont confiés.

Dans l'Évangile qui porte son nom, l'évangéliste Luc rapporte l'histoire du Bon Samaritain (Luc 10,25-37). Jésus, à qui on avait demandé « qui est mon prochain? », raconte une parabole qui met en scène un voyageur agressé, dévalisé et laissé pour mort le long de la route de Jéricho.

En apercevant cette victime de violence, quelques voyageurs ont préféré l'éviter en traversant la route. C'est un Samaritain qui, en découvrant le voyageur, fut pris de compassion. Il ne s'est pas demandé si la victime s'était attiré les coups qu'on lui avait portés, ni s'il s'agissait d'une personne vertueuse et par conséquent digne d'être secourue. Il engagea aussitôt de ses biens et de son temps pour aider le blessé. Et après avoir fait tout ce qu'il pouvait, demanda à l'aubergiste de continuer de prendre soin de l'inconnu jusqu'à son retour.

À la lumière de cet exemple, il ne nous faut pas seulement exercer la discipline mais intervenir de façon pastorale auprès de ceux et celles qui intimident, exploitent ou humilient les autres afin qu'ils renoncent à un comportement qui, en plus de léser leurs victimes, reflète ou masque aussi souvent de graves problèmes personnels.

Le contexte de l'Évangile et les activités discutées dans le présent document s'appliquent à des situations où les élèves subissent de l'intimidation quel qu'en soit le prétexte mais on relève ici explicitement cinq catégories particulières (le genre, la race, le handicap, l'orientation / l'attirance homosexuelle ou hétérosexuelle et l'identité sexuelle); d'où l'expression « respecter la différence », qui vise ici toutes les formes d'intimidation.

Ces initiatives ne sont qu'une dimension des efforts à faire pour assurer un milieu d'apprentissage sécuritaire et accueillant; elles complètent et renforcent les nombreuses façons dont les écoles catholiques prodiguent un soin pastoral aux élèves conformément aux principes de l'Évangile. Pour assurer le succès de cette démarche, il est essentiel de donner une formation adéquate à tout le personnel de l'école, en particulier aux enseignants, sur tous les aspects des efforts visant à éliminer l'intimidation.

La présente Ressource veut apporter une assistance à la fois générale et précise à toutes les écoles catholiques de l'Ontario (de langue anglaise et de langue française) et compléter et/ou remplacer (advenant qu'il y ait conflit) les initiatives déjà en place pour promouvoir l'égalité et la

diversité et/ou pour contrer l'intimidation⁴. « Respecter la différence » touche un aspect de préoccupations plus vastes, largement reconnues dans et par la Province, autour du respect de la diversité, des droits humains et du multiculturalisme⁵.

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants⁶ et ils peuvent choisir de déléguer cette autorité aux systèmes d'enseignement offerts en Ontario. Ceux-ci comportent différentes formes d'éducation : religieuse ou non religieuse, publique ou privée, en classe ou à la maison, subventionnées ou non par l'État. Toutes ces formules sont acceptées et encouragées en Ontario. Cet ample cadre général, qui offre aux parents différents choix quant à l'éducation qu'ils souhaitent pour leurs enfants, est en soi un modèle de respect des différences et devrait être compris comme tel.

Certaines formes d'éducation se fondent sur des convictions religieuses distinctives. Le respect de la diversité des croyances est un aspect des libertés fondamentales de conscience et de religion, garanties par le paragraphe 2(a) de l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés, et du multiculturalisme et du pluralisme dont traite l'article 27 de la Charte. L'offre de diverses écoles fondées sur des convictions religieuses et non religieuses confirme que la diversité existe en fait, et pas seulement en théorie. Le respect de la différence dans la forme et le contenu de l'éducation est donc déjà reconnu par la diversité des formes existantes et cette offre variée illustre la diversité que reconnaissent la présente Ressource et le ministère de l'Éducation lui-même.

L'inquiétude suscitée récemment par l'intimidation et le préjudice qu'elle cause aux élèves est partagée par le système d'enseignement catholique. Le système d'enseignement catholique rejette l'intimidation sous toutes ses formes et défend avec fermeté le respect dû à toutes les personnes.

L'enseignement catholique relève que les initiatives récentes mettent l'accent sur :

- a) la promotion de l'équité et d'un traitement équitable en matière de genre et contre le racisme;

⁴ En outre, la Note Politique/Programme (NPP) n° 144, « Prévention de l'intimidation et intervention » (du 19 octobre 2009) ainsi que certaines politiques et lignes directrices en vigueur dans différents districts ont été examinées et, dans ce qui suit, divers principes et parfois certaines formulations précises y ont été puisés. Par souci de cohérence et de clarté, les présentes Lignes directrices seront censées être le premier point de référence pour toutes les écoles sur la question traitée ici. On suppose que les conseils ont déjà consulté les NPP pertinentes et d'autres documents comme les matrices de la Corporation des services en éducation de l'Ontario pour la « Politique sur la discipline des élèves » (avril 2010) et pour les « Procédures sur la discipline » (avril 2010). En consultant d'autres sources, on veillera à s'assurer que la terminologie qui y est utilisée corresponde aux commentaires que contient la présente Ressource.

⁵ Voir, par exemple, la *Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive* (2009), p.7, et les Lignes directrices pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques d'équité et d'éducation inclusive (2009), « Énoncé de politique » à l'usage des conseils scolaires de district catholiques, pp. 56 et 62; et la NPP n° 119 (amendée le 24 juin 2009), p. 9 (et au sujet du contexte des droits confessionnels des écoles catholiques, p.3).

⁶ *R. c. Audet* [1996] 2 S.C.R. 171 par le juge L Forest : « À mon avis, aucune preuve n'est nécessaire pour soutenir que les enseignants jouent, dans notre société, un rôle de premier plan qui les place directement en situation de confiance et d'autorité par rapport à leurs élèves. Les parents leur délèguent leur autorité parentale tout en leur confiant la responsabilité d'inculquer à leurs enfants une partie majeure du bagage pédagogique qu'ils acquerront durant leur développement. » (XLI)

- b) la conscientisation et la promotion de la compréhension et du respect des personnes relativement aux handicaps, aux attirances sexuelles et aux identités de genre; et
- c) la mise sur pied d'activités et d'organisations en lien avec ces initiatives (sous réserve des critères définis dans les présentes Lignes directrices) de manière à réduire l'intimidation et à rendre les écoles plus sûres pour les élèves.

La présente Ressource aborde un contexte encore plus large car elle veut faire en sorte que les écoles catholiques offrent un environnement dans lequel tous les élèves se sentent à l'abri de l'intimidation. Il faut prendre soin de tous les élèves qui sont victimes d'intimidation et c'est dans ce contexte, dans le cadre du respect de la diversité, que s'inscrit la présente Ressource.

Derrière les inquiétudes actuelles en matière d'équité, de diversité et d'anti-intimidation

Depuis quelques années, le gouvernement provincial, les enseignants, divers membres de la collectivité et de nombreuses associations, dont les responsables de l'enseignement catholique et les évêques catholiques, sont engagés dans des efforts pour promouvoir l'équité et la diversité et pour rejeter explicitement l'intimidation à l'école.

La communauté catholique a appuyé ces initiatives gouvernementales parce qu'elles lui ont semblé justes et importantes et parce qu'elles respectaient la différence et l'intégrité du système catholique. Bref, la « différence » (comme nous l'entendons ici) a été reconnue et confirmée dans la *Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive* (2009) (« la Stratégie ») par exemple, et on a tenu compte des efforts des conseils scolaires, dont les conseils scolaires de district catholiques, pour promouvoir le travail en faveur de l'équité (pp. 15-17).

La démarche prévue pour faire progresser l'équité et la diversité reconnaissait que les principes devraient «... refléter la diversité de la communauté dans son ensemble » (p. 21). Fondamentalement, la « mise en contexte législative et politique » reconnaissait que « la stratégie doit être mise en œuvre dans le cadre de la *Loi sur l'éducation*, qui confirme les droits constitutionnels des catholiques et des titulaires des droits liés au français en Ontario » (p.13).

Sur cette base, les *Lignes directrices pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques d'équité et d'éducation inclusive* (2009), (les « Lignes directrices »), reconnaissent aussi que «dans les conseils scolaires catholiques et dans les conseils scolaires de langue française, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques d'équité et d'éducation inclusive se fera dans le contexte des droits confessionnels accordés aux écoles catholiques par l'article 93 de la *Loi constitutionnelle de 1867* et par la *Loi sur l'éducation*, ainsi que dans le contexte des droits linguistiques accordés aux ayants droit francophones par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* et par la *Loi sur l'éducation* » (p. 8).

L'élaboration de politiques d'équité et d'éducation inclusive pour l'éducation catholique

L'éducation catholique a coopéré et élaboré selon sa propre perspective des lignes directrices de programme et des politiques qui respectent les droits humains, la diversité et le

multiculturalisme. La *Stratégie d'équité et d'éducation inclusive* du gouvernement de l'Ontario faisait référence aux propos de la Conférence des évêques catholiques de l'Ontario (comme elle s'appelait alors) signalant que les taux de suicide chez les élèves qui se disent homosexuels sont plus élevés que chez leurs homologues hétérosexuels. La Conférence des évêques appelait également à une action positive dans le prolongement de sa déclaration de 2004 : « Chaque élève a incontestablement le droit d'être à l'abri du harcèlement, de la violence et des paroles et gestes malveillants et les écoles ont clairement l'obligation de créer un milieu scolaire positif pour l'ensemble des élèves et des membres du personnel. » (*Stratégie d'équité et d'éducation inclusive*, p. 7).

De toute évidence, il est possible de promouvoir le respect des élèves d'un point de vue distinctement catholique. C'est ce point de vue et ce projet que nous cherchons à faire valoir dans les Lignes directrices que voici⁷.

Respecter la différence : ce que signifie la « différence »

Une bonne partie du débat actuel sur l'intimidation et sur le respect est axée sur les politiques d'identité et ce, parfois, en lien avec l'identité sexuelle. Les élèves à l'école ne sont pas à l'abri

⁷ Les « Lignes directrices » contiennent, page 56, un Énoncé de politique à l'usage des conseils scolaires de district catholiques de langue française. Il se lit comme suit :

«A. L'énoncé de politique:

Le conseil scolaire de district catholique de langue française reconnaît que chaque être humain est créé à l'image et à la ressemblance de Dieu et qu'il mérite donc d'être traité avec dignité, respect et équité. Le conseil scolaire et ses employés s'engagent à maintenir un climat d'équité visant l'élimination de toute forme de discrimination, tel que défini dans la Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive et la note Politique/Programmes n° 119, « Élaboration et mise en œuvre de politiques d'équité et d'éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario », du 24 juin 2009. Le conseil scolaire ne permettra aucune forme ou manifestation de discrimination de la part des membres de sa communauté scolaire.

Le conseil scolaire de district catholique de langue française réaffirme sa philosophie selon laquelle son système scolaire accorde une importance primordiale au dogme de la foi catholique et à l'enseignement en français selon les droits garantis respectivement en vertu de l'article 93 de la *Loi constitutionnelle de 1867* en matière d'enseignement confessionnel et de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* concernant la langue d'enseignement.

Tout élève qui fréquente une école de langue française est un ayant droit, au plein sens du terme tel que défini à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, qu'il ait été admis par un comité d'admission ou par droit transmis par ses parents. Le conseil scolaire s'engage donc, dans un contexte d'éducation catholique, à promouvoir les valeurs de dignité, de respect et d'équité pour tous en accord avec la protection accordée aux termes du *Code des droits de la personne* de l'Ontario. La politique du conseil scolaire a pour but de promouvoir un climat scolaire inclusif, libre de toute forme de discrimination, et où l'ensemble des membres de la communauté scolaire, à savoir, les élèves, les employés, les parents et tous les autres intervenants, se sentent appuyés et valorisés. »

de la pression des courants sociaux qui tendent souvent à se concentrer davantage sur l'identité sexuelle que sur les différentes questions relatives à la morale sexuelle et à la formation intégrale de la personne. Parce que, dans notre société, la plupart des citoyennes et des citoyens ne sont pas tous d'accord sur la moralité ou l'immoralité des actes sexuels (à quelques exceptions près), il est important que, pour tout ce qui regarde les politiques relatives à la sexualité, la compréhension et le respect de la « différence » soient discutés dans un contexte moral clair. Vu l'intérêt que notre époque accorde aux politiques relatives à la sexualité, il n'est pas étonnant que le débat autour de l'intimidation semble consacrer beaucoup d'énergie à l'intimidation relative à l'identité sexuelle. Cette approche ne devrait pas toutefois nous inciter à négliger les causes fondamentales de l'intimidation reliées à des facteurs généraux et plus profonds; ceux-ci renvoient à des problèmes qui débordent les problèmes de nature sexuelle.

Les disputes et les désaccords au sujet de la différence alimentent souvent la peur du rejet, le manque d'acceptation, le manque d'appui et le manque de solidarité. Une société qui respecte la diversité, le multiculturalisme et les droits humains se doit de reconnaître une conception adéquate de la différence. Respecter la différence, ce n'est pas insister pour que l'autre se rallie à notre opinion. « Tolérer » l'autre, ce n'est pas accepter que ce qu'il ou elle affirme soit juste ou doive échapper à toute évaluation morale ou à toute critique. Le même principe vaut pour nombre de choses que nous jugeons importantes.

Les croyances dans de nombreux domaines, notamment la religion, les pratiques culturelles et des questions plus personnelles comme les comportements sexuels acceptables, sont différentes et ces croyances différentes sont un aspect de la vie dans une société pluraliste qui respecte les droits humains et la diversité. Même si c'est une tentation très humaine que d'insister pour que les autres partagent nos croyances et d'éliminer les cadres qui rendent possible une pluralité de choix, l'imposition sous la contrainte de croyances qui ne font pas l'unanimité n'est pas le fait d'une société libre et démocratique, mais celui de son contraire.

La présente Ressource se fonde sur la nécessité de reconnaître le fait qu'il est possible de respecter, de reconnaître et de soutenir la dignité d'une autre personne sans pour autant être d'accord avec sa façon de voir la morale sexuelle. Cette idée est importante pour la société dans son ensemble mais s'agissant du respect de différences fondées sur la conscience et les croyances religieuses, il est essentiel de réitérer l'importance du respect des différences à l'heure actuelle.

L'expression courtoise de la différence, dans un contexte qui explique la nature de la différence et le respect pour les points de vue des autres (plutôt que l'assentiment à leurs positions), fait partie d'une réflexion adulte sur des sujets qui peuvent faire l'objet de vifs désaccords et susciter de fortes inquiétudes relativement à l'identité. La foi catholique a un point de vue particulier sur la personne humaine et sur ses relations aux autres au sein de la collectivité. Cette approche holistique de la personne humaine et la notion de « bien commun » peuvent être difficiles à expliquer à l'extérieur d'un milieu catholique mais le respect dû aux catholiques suppose notamment que les gens de l'extérieur essaient de les comprendre ou adoptent à tout le moins une position de désaccord respectueux à leur endroit.

Diverses formes d'intimidation

Les gens sont intimidés pour diverses raisons – dont aucune n'est justifiée. On s'en prend à certaines personnes, par exemple, à cause de leur mésadaptation sociale, de leur poids ou de leur apparence, parce qu'ils sont maladroits au sport ou sur le plan scolaire, à cause de leur

« Respecter la différence »

nationalité, de leur orientation sexuelle apparente, de leur race ou de leur religion, ou même à cause d'un handicap physique ou d'une maladie. Bien des choses peuvent faire en sorte qu'une jeune personne subisse le fléau de l'intimidation. Nous devons nous soucier également de toutes les victimes. Dans une école catholique, nous accueillons tous les élèves, en qui nous reconnaissons des enfants de Dieu qui doivent être traités avec respect et avec amour. Quels que soient les prétextes qui déclenchent les gestes des agresseurs, l'intimidation est toujours condamnable et doit provoquer l'intervention de toute la communauté.

Les agresseurs se servent de leur taille, de leur force ou de leur statut et de l'appui de leurs pairs pour blesser l'autre ou le soumettre à des pressions. L'intimidation peut s'exprimer de manière physique, en paroles ou sur le plan social.

Forme	Description	Exemples
Harcèlement en ligne	On se sert de la technologie (ordinateur ou cellulaire) pour harceler ou intimider quelqu'un	Les médias sociaux (Facebook, Twitter ou d'autres sites de maillage social, courriels ou sms) jettent le discrédit en faisant circuler des rumeurs, des allusions blessantes ou des insultes racistes, sexistes ou autres sur quelqu'un pour l'isoler, le harceler, l'humilier, l'intimider, le menacer ou lui causer quelque autre préjudice.
Physique	Quand quelqu'un subit un préjudice corporel ou qu'on s'en prend à ce qui lui appartient	Gifler, pincer, asséner des coups de pied, enfermer dans un espace confiné; les attouchements non désirés, le vandalisme, le vol, l'extorsion, les menaces.
Verbal	Quand on agresse quelqu'un par des paroles ou des gestes blessants	Insinuations, insultes et injures, railleries et taquineries importunes, rumeurs et commérage, commentaires raciaux ou sexuels méprisants
Social	Quand on évite quelqu'un ou qu'on l'exclut des groupes ou des événements	Graffiti offensants, notes de menaces, lettres, courriels, appels téléphoniques, intimidation à coups de menaces, d'agressions ou avec une arme, ostracisme (exclusion systématique des conversations normales, etc.)

Quand une communauté scolaire fait front commun contre toute forme d'intimidation, l'agresseur n'arrive pas à trouver les appuis qui alimentent généralement le comportement agressif, car l'agresseur passe à l'acte en sélectionnant les personnes qu'il juge plus vulnérables ou plus faciles à marginaliser au sein du groupe. L'intimidation n'édifie pas la

communauté. Elle s'attaque à la dignité de la personne et, par extension, exploite et détruit la communauté. Elle devient possible quand les gens se taisent ou regardent ailleurs⁸.

Dans la parabole du Bon Samaritain, citée au début du présent document, on nous parle de deux passants qui traversent la route pour éviter de rencontrer le blessé. Voilà qui évoque les « spectateurs » qui sont témoins du geste d'intimidation ou qui ont conscience de son impact, et qui ne font rien. L'Évangile nous appelle à répondre à l'appel des autres, en particulier de ceux et celles qui sont dans le besoin, et comme élèves ou comme employés d'une école catholique, nous ne devons pas tourner le dos à ceux qui souffrent d'intimidation sous quelque forme ou quelque prétexte que ce soit. Ceux et celles qui signalent l'intimidation doivent être protégés afin d'éviter qu'ils soient menacés pour avoir dénoncé ce qui est injuste et inacceptable.

L'enseignement de l'Église catholique sur la sexualité

La section que voici s'efforce d'exposer clairement la position officielle de l'Église sur la morale sexuelle, en particulier en ce qui a trait à l'attirance homosexuelle.

La foi catholique rejette l'injustice et défend la dignité humaine

La foi de l'Église catholique romaine voit dans chaque personne un enfant de Dieu. Chacun, chacune a donc droit au respect, quelle que soit sa race, son genre, son âge, son état de développement, son handicap, son orientation sexuelle (homosexuelle ou hétérosexuelle), son identité de genre, sa classe ou sa religion. La foi catholique s'oppose résolument à l'injustice, et notamment à l'injustice dans les rapports interpersonnels comme dans le cas de l'intimidation. Les écoles catholiques jugent l'intimidation totalement inacceptable et elles se doivent de combattre le fléau de l'intimidation.

Les catholiques doivent être exemplaires dans leur façon de traiter les personnes ayant des tendances homosexuelles avant tout comme des êtres humains créés par Dieu et dignes de respect. L'enseignement de l'Église souligne cette attitude : « Il faut fermement déplorer que les personnes homosexuelles aient été et soient encore l'objet d'expressions malveillantes et de gestes violents. Pareilles réactions, où qu'elles apparaissent, méritent la condamnation des pasteurs de l'Église. Elles manifestent un manque de respect pour les autres qui lèse les principes élémentaires sur lesquels se fonde une juste convivialité civile. La dignité propre de toute personne doit toujours être respectée dans les paroles, dans les actions et dans⁹

⁸ Dans la NPP n°144, p. 2, « L'intimidation [est définie comme] un comportement répété, persistant et agressif envers une ou plusieurs personnes, qui a pour but (ou dont on devrait savoir qu'il a pour effet) de causer de la peur, de la détresse ou un préjudice corporel, ou de nuire à l'amour-propre, à l'estime de soi ou à la réputation. L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs réel ou perçu. »

⁹ Voir la Lettre de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi aux évêques de l'Église catholique sur la pastorale des personnes homosexuelles (1986), n°10. Citée dans *Le ministère pastoral auprès de jeunes ayant une attirance pour les personnes du même sexe*, Commission épiscopale pour la doctrine de la Conférence des évêques catholiques du Canada, 2011, p.5.

L'Église catholique et la morale

Le premier texte pédagogique de l'Église catholique est le *Catéchisme de l'Église catholique*. Le *Catéchisme de l'Église catholique* (CÉC) est fondamentalement un guide de vie pour le bon catholique. C'est vers cette source qu'il faut nous tourner pour chercher des indications sur une question particulière sans jamais oublier que le Catéchisme est un précis normatif et non un exposé complet de l'enseignement catholique. Les différentes sections du Catéchisme traitent de ce que les catholiques doivent croire (1^{ère} Partie: La profession de la foi), du culte que nous devons rendre (2^e Partie : La célébration du mystère chrétien), de la façon dont nous devons nous comporter (3^e Partie : La vie dans le Christ) et de la façon dont nous devons prier (4^e Partie : La prière chrétienne). La question de l'homosexualité est abordée dans la 3^e Partie : La vie dans le Christ. C'est la section du Catéchisme qui traite de la morale. L'enseignement de l'Église sur l'homosexualité prolonge son enseignement sur la sexualité humaine en général. Pour apprécier pleinement le sujet de l'homosexualité, il faut le situer dans le contexte plus large du sens et du but de la sexualité humaine.

L'Église catholique et la sexualité

L'Église invite chaque personne à cultiver la vertu de chasteté. Tous les individus, quelle que soit leur sexualité, qu'ils soient mariés ou célibataires, sont appelés à vivre une vie chaste, ce qui suppose que chacun grandisse en sainteté et atteigne une paix intérieure qui s'exprime dans une vie réellement joyeuse d'amour généreux des autres. Toutes les actions qui impliquent la sexualité humaine sont évaluées sur le plan moral en fonction de ce qui en définit à la fois le sens et le but : l'amour mutuel des époux et l'ouverture à la vie. Si quelqu'un agit d'une façon qui va à l'encontre de ce qui donne son sens à la sexualité, il agit contre la vertu de chasteté. Ce mode d'évaluation vaut pour tout le monde, qu'on soit hétérosexuel ou attiré par les personnes du même sexe.

Lignes directrices administratives pour les activités anti-intimidation et pour les groupes « Respecter la différence » dans les écoles catholiques

La présente « Ressource Respecter la différence » a été rédigée à l'intention des élèves et du personnel pour qu'ils se conforment à la loi, aux lignes directrices, aux politiques et aux procédures provinciales et qu'ils respectent les libertés et les droits fondamentaux, notamment ceux que définissent la Loi constitutionnelle de 1867 et la Charte des droits et libertés de la Loi constitutionnelle de 1982.

Objectifs

Les Lignes directrices ont été élaborées pour aider les conseils scolaires catholiques à :

- a. soutenir et défendre la dignité de tous les élèves et tous les employés dans tous les domaines de la vie à l'école, sans égard à leur appartenance à l'une ou l'autre des catégories décrites dans l'exposé qui précède;
- b. améliorer la compréhension de ce que vivent tous les élèves et trouver des moyens de rehausser leur respect de leur dignité respective d'une façon qui convienne au milieu scolaire;
- c. clarifier et définir les termes, les comportements et les gestes susceptibles de promouvoir une prise de conscience accrue et une réaction plus éclairée aux effets délétères de l'intimidation;
- d. encourager l'adoption de règles et de procédures opportunes et efficaces contre l'intimidation afin d'assurer à tous les élèves la plus grande sécurité;
- e. offrir une formation conforme à la foi catholique à tous les enseignants et à tout le personnel relativement à la prévention de l'intimidation à l'école et à la façon d'intervenir, le cas échéant;
- f. fournir des ressources conformes à la foi catholique pour offrir un appui aux élèves exposés à l'intimidation;
- g. offrir aux jeunes l'occasion de recevoir individuellement une orientation pastorale et spirituelle (en plus des activités de groupe);
- h. offrir des ressources aux élèves qui ont fait l'objet d'une suspension ou d'une expulsion pour intimidation dans le cadre des programmes décrits à l'article 312 de la *Loi sur l'éducation*;
- i. fournir des procédures qui permettent aux élèves de signaler les incidents d'intimidation d'une façon qui réduise au minimum la possibilité de rétorsion ou de manquement au devoir de confidentialité et qui s'inspire des meilleures pratiques en ce qui a trait au counseling et/ou à l'intervention des services de pastorale;
- j. fournir des procédures efficaces pour réagir aux plaintes d'intimidation et pour appuyer les élèves qui souhaitent établir et animer des activités ou des organisations qui promeuvent, par exemple, l'équité entre les sexes, l'antiracisme, la compréhension et le

« Respecter la différence »

respect de tous et de toutes sans égard à leur handicap, à leur orientation sexuelle¹⁰ ou à leur identité de genre;

- k. promouvoir les activités ou les organisations « Respecter la différence » en lien avec ce qui précède, et veiller à ce que l'école en assure la supervision adéquate et voie au respect des principes de la foi catholique.

Stratégies administratives

L'éducation, le personnel et le perfectionnement professionnel

- (a) On encourage les conseils à offrir et à promouvoir des activités qui aident le personnel à mesurer et à comprendre la portée et les conséquences de la discrimination et de l'intimidation contre quiconque.
- (b) On encourage les conseils à offrir et à promouvoir des activités qui aident le personnel à développer ses connaissances et ses habiletés en vue de favoriser le respect des droits humains, de respecter la diversité, de comprendre la différence en lien avec la foi catholique et la société environnante, et de réagir à la discrimination à l'école.

Activités ou organisations étudiantes

Les élèves peuvent, conformément aux politiques des conseils locaux, demander l'établissement à l'école d'activités ou d'organisations qui répondent aux préoccupations relatives à l'intimidation.

Procédures générales pour les groupes ou les activités « Respecter la différence » dans les écoles:

- i. Toutes les activités et les organisations doivent être ouvertes à tous les élèves qui souhaitent y participer;
- ii. Les activités et l'organisation de tous les groupes ou organisations créés à l'intérieur des écoles catholiques doivent respecter l'enseignement catholique;
- iii. Tous les mentors nommés pour travailler avec les groupes d'élèves doivent connaître la doctrine catholique et y adhérer;
- iv. Toutes les personnes-ressources de l'extérieur doivent respecter l'enseignement catholique.

Procédures administratives pour les groupes ou les activités « Respecter la différence » dans les écoles catholiques:

¹⁰ Dans les présentes Lignes directrices, « l'orientation sexuelle » désigne à la fois l'attirance homosexuelle et l'attirance hétérosexuelle.

Qu'il s'agisse de promouvoir l'égalité entre les sexes, l'antiracisme ou la conscience et la compréhension des handicaps, de l'orientation sexuelle, de l'attirance homosexuelle ou de l'attirance hétérosexuelle, ou de l'identité de genre, il convient d'appliquer les procédures administratives que voici:

1. Un élève présente au directeur ou à la directrice une proposition écrite pour l'établissement d'un groupe Respecter la différence;
2. Le directeur ou la directrice, après avoir consulté le cas échéant d'autres membres du personnel de l'école, étudie les attentes/ressources¹¹ et approuve la demande ou la modifie si nécessaire. La nature, le but et le mandat de l'activité ou de l'organisation lancée par les élèves devra être articulée clairement;
3. Le directeur ou la directrice est responsable de voir à ce que chaque organisation ou activité étudiante soit surveillée/soutenue;
4. Avant la première réunion, le directeur ou la directrice devra:
 - i. choisir avec soin le conseiller ou la conseillère responsable de surveiller et de soutenir le groupe. Ce membre du personnel doit être quelqu'un qui connaît la doctrine catholique et qui y adhère;
 - ii. inviter le service de pastorale à participer aux réunions du groupe, là où c'est possible;
 - iii. clarifier les objectifs du groupe avec le conseiller ou la conseillère avant de rencontrer les élèves. Voir les lignes directrices de politique normative, notamment les Lignes directrices pastorales de 2004 pour aider les élèves ayant une orientation homosexuelle et la déclaration de 2011 de la Conférence des évêques catholiques sur « Le ministère pastoral auprès des jeunes ayant une attirance pour les personnes du même sexe ».
 - iv. fournir une formation interne aux conseillers ou conseillères au sujet du but du groupe étudiant et de la façon de l'épauler;
5. Sujets qui ne conviennent pas à une discussion ouverte:
 - a. Les questions d'identité de genre, telle l'attirance sexuelle, peuvent être complexes, délicates et très personnelles. Les élèves aux prises avec ce genre de questions pourraient se trouver dans une situation psychologique ou spirituelle vulnérable et mal supporter la pression du groupe. C'est pourquoi il vaut mieux aborder ces questions en privé et sous le sceau de la confiance avec des personnes préparées à offrir du counseling ou un accompagnement pastoral. Les conseils des pairs dans un contexte comme celui d'un groupe dirigé par des élèves ne conviennent pas pour ce genre de dialogue et pourraient même poser un risque pour certains élèves. La confidentialité et le respect déterminent ce dont il convient de discuter en groupe et les superviseurs devront limiter les discussions de ce type.

¹¹ L'évaluation des ressources est d'autant plus importante que ces groupes dirigés par des élèves débordent du cadre académique.

- b. Les activités ou les organisations étudiantes ne sont pas censées devenir des forums pour la militance, la protestation ou la promotion de valeurs qui ne soient pas conformes aux principes de la foi catholique dont s'inspire l'école.

Lignes directrices pour les groupes « Respecter la différence »

1. Toute la documentation, qu'elle soit destinée au groupe ou à la sensibilisation de l'école ou de la collectivité, doit être examinée et approuvée par le conseiller ou la conseillère désignés et par la direction.
2. Tous les élèves qui participent à un groupe Respecter la différence doivent accepter des lignes directrices strictes en matière de confidentialité, notamment des restrictions quant à l'utilisation des appareils électroniques personnels pendant les réunions, à l'affichage sur les sites des médias sociaux ou à la divulgation des discussions survenues pendant les réunions. Le bris de ces conditions pourrait entraîner la suspension du groupe et/ou d'un membre du groupe.
3. Le conseiller ou la conseillère devra être présent à toutes les réunions du début à la fin.
4. Dans les écoles catholiques, les groupes Respecter la différence se caractériseront par la sollicitude, la promotion de la dignité de la personne, l'écoute respectueuse, les conseils d'adultes bien choisis pour créer à l'école un milieu de camaraderie sécuritaire, encourageant et positif, et soucieux de distinguer ce qui devrait plutôt être abordé en privé avec un membre du personnel compétent.
5. Lorsque dans des conversations avec les responsables de l'école des problèmes surgissent qui demandent la collaboration voire l'intervention d'agences de l'extérieur (comme la Société d'aide à l'enfance) ou d'un organisme d'application de la loi comme la police, il ne faut pas hésiter à y faire appel et, à l'école, tout le monde doit savoir que l'intimidation sera traitée comme un sujet de grande préoccupation sur lequel les autorités compétentes se pencheront avec la plus grande attention.
6. On recommande de donner aux groupes établis conformément aux critères qui précèdent le nom de groupes « Respecter la différence ».